



Prime de contrainte SNRP

Application du décret*

LETTRE OUVERTE

(*) : Décret n°2024-661 du 1^{er} juillet 2024 relatif à l'engagement de servir des agents civils des services de renseignement bénéficiant de certaines actions de formation.

Monsieur Sébastien CAUWEL

Directeur de l'Administration Pénitentiaire
Ministère de la justice
Direction de l'Administration Pénitentiaire
13 Place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

Objet : Prime de contrainte SNRP.

Monsieur le Directeur de l'administration pénitentiaire,

Je me permets de vous solliciter au sujet, d'une part de la prime de contrainte pour les agents du SNRP et d'autre part de l'engagement de servir pour ces mêmes agents bénéficiant de certaines formations.

Comme évoqué lors du CSA-AP du 11 juillet dernier, la prime de contrainte pour les agents du SNRP a fait l'objet d'un retour négatif du guichet unique. Quelques explications nous ont été données, mais ce n'est pas suffisant et encore moins satisfaisant. Les agents du SNRP sont en attente de cette prime qui leur a été annoncée par l'ancien DAP, Monsieur RIDEL, lors de rencontres organisées en 2023. Cette prime était par ailleurs budgétisée dans le PLF 2023.

Vous comprendrez qu'il est pour nous indispensable de trouver les leviers d'action et solutions pour permettre à l'ensemble de ces personnels de bénéficier de cette revalorisation indemnitaire qui leur a été promise et dont la légitimité n'est pas contestée.

Aujourd'hui, le SNRP manque d'attractivité. Les postes proposés en CAP restent vacants, quels que soient le corps et le grade. Des postes sont même offerts en sortie de scolarité. Cette prime est l'occasion d'apporter de l'attractivité à ces missions essentielles dans le contexte actuel.

De plus, nous vous avons interpellé au sujet du décret n°2024-661 du 1^{er} juillet 2024, relatif à l'engagement de servir des agents civils des services de renseignement bénéficiant de certaines actions de formation. Les personnels du SNRP étant concernés par cette obligation, nous souhaitons avoir des précisions sur les modalités d'application de ce décret, ainsi que ses deux arrêtés afférents.

Enfin, nous vous avons fait parvenir un dossier sur l'avenir du SNRP le 18 juin dernier, vous demandant une audience afin d'échanger sur ce sujet. Il est urgent aujourd'hui que nous puissions nous rencontrer, afin de vous proposer des solutions et d'éviter la fuite en avant des personnels engagés pour le SNRP. Ce service a déjà démontré combien il est devenu indispensable à l'exercice de nos missions, nous ne pouvons pas nous permettre d'entraver son efficacité, et il nous faut au contraire valoriser ses personnels et enrichir son fonctionnement.

Dans l'attente de votre retour,

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur de l'administration pénitentiaire, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le Secrétaire Général



Emmanuel BAUDIN

